

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
de Vaucluse

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;

Vu le décret N°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret N°2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté rectoral du 1er août 2013 portant nomination de Monsieur Dominique Beck en qualité de directeur académique des services de l'Education Nationale ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentant de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse ;

- Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse ou son représentant
- La secrétaire générale de la direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse ou son représentant

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité.

Le médecin de prévention, le conseiller de prévention départemental, l'assistant de prévention de la DSDEN 84, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la DSDEN 84.

Article 2 : Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la DSDEN 84 :

TITULAIRES

X (FO) En attente de désignation par l'organisation syndicale
X (FO) En attente de désignation par l'organisation syndicale
X (FO) En attente de désignation par l'organisation syndicale

Mme Laurence ESTIENNE SANTE SCOLAIRE (FSU)
M.MOSCA Patrick Service des Bourses (FSU)
M.MONTI Yannick Division de la scolarité (FSU)

Mme Dalila BROOKS DVRH (UNSA)

SUPPLEANTS

Mme Josiane DE JONG DAFL (FO)
X (FO) En attente de désignation par l'organisation syndicale
Mme Isabelle BIFANO Service des Bourses (FO)

Mme DI GENNARO Véronique Service des Bourses (FSU)
Mme SANCHEZ Karine Service des Bourses (FSU)
Mme NEVES DA ROCHA Eva DVRH (FSU)

M.BOREL Michel DAFL (UNSA)

Article 3 : Le Secrétaire général des services de l'éducation nationale de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui annule et remplace celui en date du 22 janvier 2014.

Avignon, le 11 février 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale


Dominique BECK